



## Port de plaisance de la Pointe des Galets

Tarifs 2025 en € TTC

PLAN D'EAU

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS TITRE

4 fois les tarifs en vigueur

	FORFAIT ANNUEL	PASSAGE JOUR	PASSAGE MOIS
<b>BATEAUX DE PLAISANCE ET D'ACTIVITES NAUTIQUES</b>			
BARQUES (navires non équipés de cabine, de largeur < 2 m)			
0 à 5 m hors tout	674,00	6,00	167,40
5,01 à 6 m hors tout	830,00	7,00	195,30
<b>BATEAUX (hors barques)</b>			
0 à 5 m hors tout	847,00	7,00	195,30
5,01 à 6 m hors tout	1 379,00	12,00	334,80
6,01 à 7 m hors tout	1 888,00	16,00	446,40
7,01 à 8 m hors tout	1 989,00	17,00	474,30
8,01 à 9 m hors tout	2 488,00	20,00	558,00
9,01 à 10 m hors tout	2 559,00	21,00	585,90
10,01 à 11 m hors tout	3 037,00	25,00	697,50
11,01 à 12 m hors tout	3 103,00	25,50	711,45
12,01 à 13 m hors tout	3 205,00	26,00	725,40
13,01 à 14 m hors tout	3 349,00	28,00	781,20
14,01 à 15 m hors tout	3 526,00	29,00	809,10
15,01 à 16 m hors tout	3 661,00	30,00	837,00
+ de 16 m, supplément par m	223,00	2,00	55,80
<b>BATEAUX DE PECHE PROFESSIONNELLE</b>			
BARQUES 0 à 6 m hors tout	116,00	1,00	
BATEAUX 6,01 à 12 m hors tout	290,00	2,50	

Bateaux de pêche au gros	70 % des tarifs plaisance
Stationnement bord à quai	80 % des tarifs pour les monoques de moins de 15 m
Multicoques	150 % des tarifs plaisance
Résidents	120 % des tarifs plaisance
Bateaux de passage non titulaires d'une AOT PPO	Franchise les 2 premiers jours pour stationnement de plus de 7 jours
Tarif mensuel passage	Limité à 2 mois, puis retour au tarif journalier
Taxe de séjour pour navires de passage	Par adulte, par nuitée : 0,20 €
Redevances commerciales annuelles pour navires d'activités nautiques	Sans AOT local commercial : 2 % du chiffre d'affaires
Minimum de perception si non fourniture du chiffre d'affaires	
Bateau de 0 à 5 m hors tout	2 000,00
Bateau de 5,01 à 8 m hors tout	3 000,00
Bateau de 8,01 m et plus hors tout	4 000,00

Tarifs annuels applicables au prorata temporis en douzième de tarif avec un minimum de perception de 4 mois.



## Port de plaisance de la Pointe des Galets

Tarifs 2025 en € TTC

AUTRES

INDEMNITE POUR OCCUPATION SANS TITRE

4 fois les tarifs en vigueur

	FORFAIT DE BASE
<b>ELEVATEUR A SANGLES par mouvement</b>	
Bateaux de 0 à 10 t	205,70
Bateaux de 10,01 à 11 t	220,00
Bateaux de 11,01 à 12 t	235,40
Bateaux de 12,01 à 13 t	250,80
Bateaux de 13,01 à 14 t	268,40
Bateaux de 14,01 à 15 t	287,10
Bateaux de 15,01 à 16 t	306,90
Bateaux de 16,01 à 17 t	328,90
Bateaux de 17,01 à 18 t	350,90
Bateaux de 18,01 à 19 t	375,10
Bateaux de 19,01 à 20 t	401,50
Bateaux de 20,01 à 25 t	430,10
Bateaux de plus de 25 t	459,80
Levage sur sangle : Forfait de base	
Mise à l'eau ou mise au sec : Forfait de base	
Mâtage et démâtage : 50 % du Forfait de base	
Remise de 30 % au professionnels	
Pour tout mouvement supérieur à 1h, le tarif est doublé	
Pour tout mouvement en urgence, le tarif est doublé	
Bateaux de plaisance plus de 9 m : 1 montée/descente par an pour les titulaires d'AOT de la Pointe des Galets	

Stationnement en terre-plein de carénage	< à 6 mois	> à 6 mois	> à 1 an
AMODIATAIRES du port : 10 jours gratuits			
Bateaux de 0 à 10 m, par jour	8,00	12,00	16,00
Bateaux de 10,01 à 14 m, par jour	9,00	13,50	18,00
Bateaux de plus de 14,01 m, par jour	11,00	16,50	22,00

Pour les bateaux de passage hors Réunion, le tarif carénage ne s'applique pas  
Les bateaux sont facturés au tarif journalier plan d'eau

Occupations du domaine public portuaire	
Terre-plein pour dépose d'un modulaire (hors stockage), m <sup>2</sup> /an	65,10
Terre-plein sans projet de modulaire ou pour stockage, m <sup>2</sup> /an	13,02
Bâtiment, m <sup>2</sup> /an	130,20
Box plaisanciers, m <sup>2</sup> /an	260,40
Box pêche professionnelle barque, m <sup>2</sup> /an	34,63
Box pêche professionnelle bateaux et pêche au gros, m <sup>2</sup> /an	98,95
Box autres, m <sup>2</sup> /an	260,40

Place de remorque avec bateau, mise à l'eau à la charge du titulaire de l' AOT  
70 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle  
Stockage d'1 remorque seule  
50 % du forfait annuel plan d'eau bateaux plaisanciers, possibilité d'AOT mensuelle

Laverie	
Jeton de lavage	4,00
Jeton de séchage	2,50
Badge, clé sécurité, clé	
Le premier de chaque (badge, clé sécurité et clé) est compris dans l'AOT	
Badge ou clé sécurité	40,00
Clé	7,00



## FORAINS ET COMMERCES AMBULANTS

### TARIFS 2025

Forfait emplacement de 12m <sup>2</sup> à 30m <sup>2</sup> :	50€ la journée
Forfait emplacement de 8 à 12m <sup>2</sup> :	40€ la journée
Forfait emplacement de moins de 8m <sup>2</sup> :	30€ la journée
Au-delà de 30m <sup>2</sup> :	forfait emplacement de 12 à 30m <sup>2</sup> la journée plus forfait correspondant aux m <sup>2</sup> complémentaires de la journée

### TARIFS 2025 DIVERS

Inscription liste d'attente : 50 € TTC la première inscription

AOT annuelle plan d'eau : 150 € TTC pour la première AOT

AOT annuelle plan d'eau : 100 € TTC pour toute modification à la demande du titulaire